



Délibération
N° 2023-054

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Date de la convocation : 30/11/2023

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS et le cinq décembre à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier.

Absents :

M. SCANIGLIA Didier, M. ROSSI Alain, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, Mme NATALI Emmanuelle, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey.

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard,
Mme RAGAS Viviane a donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 14	Absents : 7	Représentés : 2
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire

Lors du vote du budget primitif le Conseil a voté, dans sa séance du 04 avril 2023, une somme de 40 000 euros en subventions non affectées.

Vu les demandes déposées par les associations, Madame le Maire propose au Conseil d'octroyer les aides suivantes :

Nom de l'Association	Montant de la subvention	Objet de l'Association
Confrérie des femmes Sainte Dévote	1 000 euros	Activités culturelles.
l'Anziani di e Pieve di Lota	1 000 euros	Animations séniors - yoga
Passatempu	1 000 euros	Animations séniors
Lega Corsa di scacchi Ligue Corse des échecs	1 500 euros	Animations échecs au Groupe scolaire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20231206-0582023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2023



La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

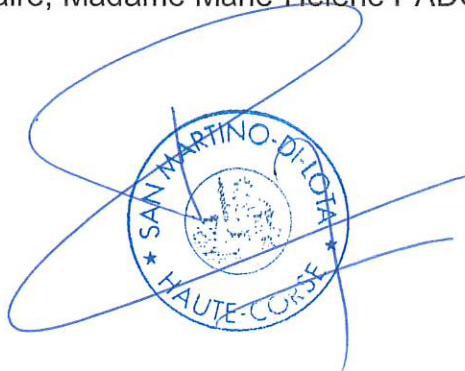
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

DÉCIDE

- ✓ D'adopter la proposition de Madame Le Maire,
- ✓ De verser les sommes octroyées aux associations.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20231206-0582023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2023